

	Up ! Enhanced Management	Première édition
	4 La finance 4.3 La comptabilité	http://www.up-comp.com contact@up-comp.com

26 oct. 2001 Bordereau n°41 reçu pour le placement de trésorerie.		Débit	Crédit
764 Revenus de valeurs mobilières de placement.			1 000,00 €
5121 Banque.		1 000,00 €	
26 oct. 2001 Bordereau n°42 reçu pour les dividendes de la filiale.		Débit	Crédit
7611 Revenus de participations.			100 000,00 €
5121 Banque.		100 000,00 €	
26 oct. 2001 Bordereau n°43 reçu pour le paiement des intérêts de l'emprunt à long terme.		Débit	Crédit
66116 Intérêts des emprunts et dettes.		10 000,00 €	
5121 Banque.			10 000,00 €

Tableau 67 – Les opérations financières

4.3.5.5 Les opérations exceptionnelles

Par exemple :

- L'entreprise vend pour un montant de 11 000€ hors taxes une machine de 20 000 € qui a servi à sa production et dont il reste 10 000 € à amortir.
La durée d'usage de la machine est de 20 ans.
La première imputation consiste à amortir la machine entre la date de la dernière clôture et la date de la vente.
La seconde imputation consiste à sortir la machine des immobilisations.
Elle est réglée par virement et le taux de TVA est de 19,6 %.
- L'entreprise a perdu un procès ce qui lui a coûté 10 000 € sous forme d'amende.

1 jul. 2001 Facture n°52 émise pour la machine partiellement amortie.		Débit	Crédit
6811 Amortissements d'immobilisations corporelles.		500,00 €	
2815 Amortissements d'immobilisations corporelles.			500,00 €
2154 Matériel industriel.			9 500,00 €
6752 Valeur comptable des immobilisations corporelles cédées.		9 500,00 €	
7752 Produits des cessions d'immobilisations corporelles			11 000,00 €
44571 TVA collectée.			2 156,00 €
5121 Banque.		13 156,00 €	
26 oct. 2001 Bordereau n°51 reçu pour le procès.		Débit	Crédit
6712 Pénalités et amendes fiscales.		10 000,00 €	
5121 Banque.			10 000,00 €

Tableau 68 – Les opérations exceptionnelles

4.3.5.6 La paye du personnel

Par exemple :

- L'entreprise paye dix salariés 10 000 € en salaire brut.
- Les taux d'**Urssaf**, de mutuelle, de caisse de retraite et d'**Assedic** sont respectivement de 5 % pour les salariés et de 10 % pour l'entreprise pour ce cas de figure.

Le tout est payé au comptant par virement.